



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00088

Numéro SIREN : 308 636 737

Nom ou dénomination : SOFIDEM

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2017 sous le numéro de dépôt 3710

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SAS "SOFIDEM"

rue J.B. Lamarck - Parc d'Activités les Morandières
CS 52145
53021 LAVAL CEDEX 9

V/REF :

N/REF : 76 B 88 / 2017-A-3710

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 31/10/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 27/10/2017
- Démission de directeur général

Concernant la société

SOFIDEM
Société par actions simplifiée
rue J.B.Lamarck - Parc d'Activités " les Morandières "
53810 Changé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-3710 le 31/10/2017

R.C.S. LAVAL 308 636 737 (76 B 88)

Fait à LAVAL le 31/10/2017,

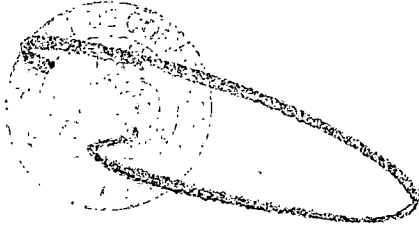
Le Greffier



"PROCES VERBAL

Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le 31 OCT. 2017

Sous le N° 2017 A 3710
Le Greffier"



SOFIDEM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 80.000 €
Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck
Parc d'Activités « Les Morandières »
53810 CHANGE
308 636 737 RCS LAVAL

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-sept octobre, à dix heures,

Les associés de la Société SOFIDEM se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par Monsieur Philippe NOURY, Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Joël BOISGONTIER de son mandat de Directeur général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La Société SARL CABINET DUPORT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Philippe NOURY préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Joël BOISGONTIER et Monsieur Sami LOUEDEC, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François LE SPEGAGNE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 4.156 actions sur les 4.157 actions composant le capital social, et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- la feuille de présence ;
- le rapport établi par la Présidente ;
- les textes des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et expose les motifs des projets de résolutions présentés.

Cette exposé terminé, le Président ouvre la discussion.

PLS
1
13 82

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Joël BOISGONTIER de son mandat de directeur général, à effet du 31 octobre 2017, et décide de ne pas le remplacer.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

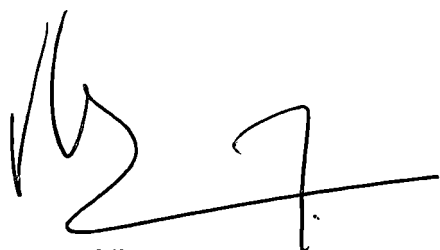
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du bureau.



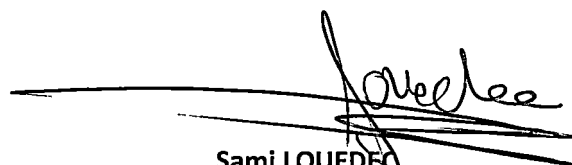
Philippe NOURY
Président de l'assemblée



François LE SPEGAGNE
Secrétaire



Joël BOISGONTIER
Scrutateur



Sami LOUEDEO
Scrutateur